

Compte rendu de la séance du vendredi 08 décembre 2017

Présents : VEYSSIERE Michel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents représentés: GALIN Marcel par GRANIER Lucien.

Absents excusés : Yvan PAPAIX, Martine PAPAIX, Jean-François MAURETTE et Pierre SOUQUET.

Secrétaire de séance : DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Hydroélectricité : provisions exceptionnelles et point sur le dossier.
- 3/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.
- 4/ Point sur l'étude de vulnérabilité du camping municipal aux risques d'inondation.
- 5/ Camping : tarif 2018.
- 6/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 7/ Ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers, saison 2017-2018.
- 8/ Recensement de la population 2018.
- 9/ Coupes affouagères 2018.
- 10/ Questions diverses.

1/ Adoption du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Hydroélectricité : provisions exceptionnelles et point sur le dossier.

Monsieur le Maire,

Informe : concernant le litige opposant la Commune à la société IGIC que :

1. suite à l'exécution du jugement administratif du 17 octobre 2017 dans le dossier Titres.
2. suite à la délibération n°2017-047, prise en conseil municipal le 28 octobre 2017.

le Conseil Municipal :

- CONSTATE que ce jugement dit que la convention de concession du 16 décembre 1989, expurgée des 3 avenants, est déclarée comme étant la seule opposable à la société IGIC. Ce jugement fonde en outre le nouveau calcul des redevances dues par la SA IGIC ;
- ARRETE les redevances dues par la SA IGIC, sur la base des critères définis par la convention du 16/12/1989, pour la période 2006 à 2016 incluse à la somme de 462 621 € ;
- PRECISE que ces redevance dues sont sans préjudice de l'examen des relations passées et futures avec la SA IGIC, ceci jusqu'en 2019 et prenant acte que la société IGIC n'a pas fait de dépenses notables en Investissement depuis l'origine de la mise en route de l'usine en 1990;

Précise :

Consécutivement à l'émission du titre de recette n°122 du 7 novembre 2017, d'un montant de 462 621 €, soumis à un délai pour contestation avec comme incidence une procédure longue et complexe et dont l'issue, de moyen terme, reste indéterminée.

Demande :

Si le titre est contesté par la SA IGIC, la constitution d'une provision pour risques contentieux pour un montant égal à 100% de la valeur du titre soit 462.621€.

Cette provision sera inscrite, par l'émission d'un mandat, au chapitre 68 et au débit du compte 6815. Le compte de recette non budgétaire numéro 1511 sera parallèlement abondé par le comptable du Trésor.

Indique :

Cette provision sera maintenue en l'ajustant si nécessaire, selon l'évolution du dossier juridique, jusqu'à ce que le jugement soit devenu définitif.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ARRETE si le titre est contesté, la constitution d'une provision pour risques contentieux égale à 100% des redevances dues par la SA IGIC, pour la période 2006 à 2016 incluse soit la somme de 462 621 € euros ;

3/ Budgets commune et camping : décisions modificatives.

Monsieur le Maire:

Propose pour le budget de la commune de l'année 2017 suite à la délibération prise en cette séance du 8 décembre 2017 d'ouvrir les crédits nécessaires concernant la provisions pour risques de fonctionnement selon le tableau suivant :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT Dotations aux provisions pour risques et charges de fonct courant chap 68	6815/68	462 621.00		
Autres redevances et recettes diverses chap 70			70388/70	462 621.00
TOTAL SF		462 621.00		462 621.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

4/ Point sur l'étude de vulnérabilité du camping municipal aux risques d'inondation.

Lors de la réunion de lancement de cette étude tenue en Mairie le Lundi 11 Septembre à 9h00 avec l'ensemble des intervenants, il avait été décidé de faire un point intermédiaire lorsque l'étude aurait suffisamment progressé et envisagé les orientations à donner pour la fin des travaux. C'est dans ce contexte que nous nous sommes rencontrés avec les différents acteurs du projet pour écouter le retour d'information produit par Mr Koulinski. Sa présentation a permis une discussion autour des problématiques à adresser.

La Mairie d'Aulus organisera la réunion de synthèse finale de l'étude, deuxième quinzaine de Janvier.

5/ Camping : tarif 2018.

Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA propose au conseil municipal de réunir le comité d'exploitation le vendredi 29 décembre 2017 à 9h30 en mairie pour valider les tarifs 2018 et faire le point sur la saison passée.

6/ Attribution de l' indemnité de gardiennage de l'église.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à 119.55€

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

7/ Ouverture des stations de ski de Guzet et de l'hers, saison 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve les plans de secours des deux stations de ski, le plan de prévention des avalanches de Guzet et prend les délibérations concernant les frais de secours. En parallèle avec les communes d'Ustou et du Port le Maire présente les différents arrêtés (réglementation sur les pistes, nomination du responsable de sécurité, création d'une commission communale de sécurité) à prendre afin d'assurer le bon fonctionnement des stations de Guzet et de Lers.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8/ Recensement de la population 2018.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population est prévu en 2018. Cette enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Afin de réaliser cette enquête un agent recenseur ainsi que le coordonnateur communal seront désignés par arrêtés.

9/ Coupes affouagères 2018.

Patrick BOYER, conseiller municipal propose de réaliser des coupes affouagères sur le domaine pastoral et communal. Il précise qu'une note sera distribuée à la population Pour les personnes intéressées l'organisation de cette coupe sera la suivante :

1) La date limite d'inscription au secrétariat de Mairie est fixée au : **31 janvier 2018**

Tarifs :

Résidences principales : 30€ la coupe de 10m³

Résidences secondaires : 15€ la coupe de 5m³

10/ Questions diverses.

1/Emplacement containers poubelles du Col de Latrape

Monsieur Claustre des services du SICTOM doivent prendre contact avec Mme DUPONT Marie-Anne, conseillère municipale pour convenir d'un rendez-vous sur site afin de déterminer l'emplacement des containers à poubelle sur le site de Latrape le mieux adapté pour les habitants et pour les restaurants.

2/Recensement des granges.

Le recensement des granges se situant aux alentours du village et étant susceptibles d'être aménagées a été fait.

Monsieur GRANIER lucien informe qu'il prendra contact avec les services de l'urbanisme pour se renseigner sur la procédure à suivre pour envisager une viabilisation de ces granges.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel Procuration à Lucien GRANIER
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François Absent	BONNET Marie-Anne
SOUQUET Pierre Absent	ROGALLE Bernadette
PAPAIX Yvan Absent	

Compte-rendu affiché le 12 janvier 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.